

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2015/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3

WFP/EB.A/2015/5-E/3

15 mai 2015

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2014 (WFP/EB.A/2015/6-A/1)
- Nomination de trois membres du Comité d'audit (WFP/EB.A/2015/6-B/1/Rev.1)
- État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (WFP/EB.A/2015/6-C/1)
- Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM (WFP/EB.A/2015/6-D/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2015/6-E/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2015/6-F/1) et (WFP/EB.A/2015/6-F/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central et réponse de la direction du PAM (WFP/EB.A/2015/6-G/1*) et (WFP/EB.A/2015/6-G/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et réponse de la direction du PAM (WFP/EB.A/2015/6-H/1) et (WFP/EB.A/2015/6-H/1/Add.1/Rev.1)
- Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2015/6-I/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1er janvier–31 décembre 2014) (WFP/EB.A/2015/6-J/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2015/6-K/1)
- Politique de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2015/5-E/1*)



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent cinquante troisième session

Rome, 30 novembre–4 décembre 2015

Rapport de la 158^{ème} session du Comité financier (11–13 mai 2015)

Résumé

À sa 155^{ème} session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM), avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en mai 2015.

Action suggérée au Conseil

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en mai 2015.

Prière d'adresser toute question relative à la teneur du document à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org.

Table des matières

	Pages
Introduction.....	4
Questions intéressant le Programme alimentaire mondial.....	4
Comptes annuels vérifiés de 2014	4
Nomination de trois membres du Comité d’audit.....	6
État d’avancement de l’examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d’appui indirects	7
Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM.....	8
Rapport sur l’utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1 ^{er} janvier–31 décembre 2014)	9
Rapport annuel du Comité d’audit.....	10
Rapport annuel de l’Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l’Inspecteur général	11
Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d’urgence majeures coordonnées au niveau central et réponse de la direction du PAM	12
Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et réponse de la direction du PAM.....	13
Rapport sur l’application des recommandations du Commissaire aux comptes	14
Politique de lutte contre la fraude et la corruption	14
Questions diverses	15
Méthodes de travail du Comité financier	15
Date et lieu de la cent cinquante-neuvième session	15
Documents communiqués pour information	16

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent cinquante-huitième session.
2. Outre le Président, M. MOUNGUI MÉDI, les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - Mme Kristina Gill (Australie)
 - M. Márcio José Alonso Bezerra dos Santos (Brésil)
 - M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte)
 - M. Manuel Furtwaengler (Allemagne)
 - M. Abdoulaye Traoré (Guinée)
 - M. Osamu Kubota (Japon)
 - M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
 - M. Mohamed Lemghari (Maroc)
 - M. Khalid Mehboob (Pakistan)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - Mme Abla Malik Osman Malik (Soudan)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer M. Matthew Worrell à la session;
 - M. Marcio José Alonso Bezerra dos Santos (Brésil) avait été désigné pour remplacer M. Olyntho Vieira à la session;
 - M. Heiner Thofern avait été désigné pour remplacer M. Georg Friedel Cramer en tant que représentant de l'Allemagne pour le reste de son mandat;
 - M. Manuel Furtwaengler (Allemagne) avait été désigné pour remplacer M. Heiner Thofern à la session;
 - M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique) avait été désigné pour remplacer S.E. Mme Perla Carvalho Soto à la session;
 - M. Mohamed Lemghari (Maroc) avait été désigné pour remplacer M. Fouzi Lekjaa à la session; et
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer Mme Natalie Brown à la session.
4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. Ont également assisté à la cent cinquante-huitième session du Comité l'observateur sans droit de parole du membre ci-dessous:
 - Union européenne

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Comptes annuels vérifiés de 2014

6. Le Comité a examiné le document intitulé *Comptes annuels vérifiés de 2014* du PAM, qui a fait l'objet d'un exposé du Secrétariat du PAM présentant en détail les principaux éléments des états financiers vérifiés. Il a également reçu des informations du Commissaire aux comptes concernant l'opinion sans réserve rendue par celui-ci à leur sujet, ainsi que le rapport d'audit correspondant.

7. Le Comité a été informé des facteurs qui avaient contribué au décalage entre l'excédent de 2014 – soit 236 millions de dollars É.-U. – et celui de 2013 – soit 21 millions de dollars – indiqué dans l'État financier II. Ce décalage était principalement dû, d'une part, à l'accroissement du produit des contributions (5,5 milliards de dollars contre 4,5 milliards de dollars en 2013), qui, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), avait été comptabilisé dès réception de la confirmation écrite du donateur et, d'autre part, à l'augmentation des dépenses totales (5,2 milliards de dollars contre 4,5 milliards de dollars en 2013), qui avaient été inscrites en charges au moment de la remise des biens et de la prestation des services.

8. Le Comité a été informé des principales raisons expliquant les variations des principaux éléments de l'État I, à savoir: l'augmentation du montant de la trésorerie et des investissements à court terme (1,7 milliard de dollars contre 1,4 milliard de dollars en 2013), l'accroissement du solde des contributions à recevoir (2,2 milliards de dollars contre 1,9 milliard de dollars en 2013), la diminution de la valeur des stocks (579 millions de dollars contre 665 millions de dollars en 2013), et l'augmentation des engagements au titre des prestations dues aux employés (566 millions de dollars contre 422 millions de dollars en 2013). Le Comité a été informé que le taux global d'exécution du budget en 2014 était de 59 pour cent du budget final fondé sur les besoins indiqué dans l'État financier V et que des informations supplémentaires seraient présentées en 2015 pour faire état de l'utilisation des ressources effectivement mises à la disposition du PAM.

9. Le Comité a été informé qu'en 2014, le Secrétariat avait fait figurer dans le document, pour la quatrième année consécutive, une déclaration sur le contrôle interne signée par la Directrice exécutive, pour donner des assurances supplémentaires quant à l'efficacité du contrôle interne au PAM. C'est avec satisfaction que le Secrétariat a annoncé au Comité qu'un taux de transmission des déclarations de 100 pour cent avait été atteint pour l'ensemble des directeurs.

10. Le Commissaire aux comptes a eu la satisfaction d'annoncer au Comité qu'il avait procédé à la vérification des comptes annuels de 2014 conformément aux Normes internationales d'audit et il a déclaré que les comptes annuels présentaient fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM au 31 décembre 2014, ainsi que les résultats financiers et les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux normes IPSAS. Le Commissaire aux comptes a également présenté dans leurs grandes lignes les deux recommandations formulées à l'issue de l'audit des comptes de 2014.

11. Le Comité a demandé des précisions sur plusieurs aspects techniques des comptes annuels de 2014:

- 1) **Tendances des dépenses.** Le Comité s'est enquis de savoir pourquoi les dépenses relatives à l'assistance (produits alimentaires et espèces et bons distribués) représentaient en 2014 une part des charges totales légèrement moins importante qu'en 2013. Il a été informé que les dépenses avaient augmenté globalement en raison d'une multiplication des opérations et que la part relative de certaines catégories de dépenses clés avait été conditionnée, dans une large mesure, par deux autres grands postes de dépenses. Le premier avait trait à l'augmentation enregistrée en 2014 dans la catégorie des dépenses de personnel, suite à une hausse additionnelle exceptionnelle des charges rendue nécessaire par l'évaluation actuarielle des obligations liées aux prestations dues au personnel recruté localement. Le second concernait la hausse au titre des services contractuels liée essentiellement à l'accroissement des opérations de transport aérien réalisées dans le cadre des interventions d'urgence. En outre, le Comité a été informé que le taux d'exécution du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) établi dans le Plan de gestion approuvé en novembre 2013 avait atteint près de 100 pour cent, un résultat positif notamment au vu de l'augmentation des opérations et des recettes.
- 2) **Contrôle des transferts monétaires.** Le Comité a été informé des procédures de contrôle mises en place pour surveiller les transferts monétaires destinés aux bénéficiaires et des mesures prises par les organes de contrôle tels que le Bureau de l'Inspecteur général et celui de l'évaluation dans le domaine des transferts monétaires et des bons.

- 3) **Question signalée dans la Déclaration sur le contrôle interne de 2014.** Le Comité a reçu des éclaircissements concernant la question du nombre des situations d'urgence de niveau 3 auquel le PAM était actuellement confronté. La multiplication des interventions exigeait du Programme qu'il adapte sa planification organisationnelle tout en surveillant activement l'impact de ce surcroît d'activité sur l'efficacité du contrôle interne et en prenant les mesures correctives nécessaires.

12. **Le Comité:**

- a) **a accueilli avec satisfaction la présentation des comptes annuels vérifiés, y compris le rapport du Commissaire aux comptes et la déclaration de la Directrice exécutive sur le contrôle interne;**
- b) **a reconnu que le PAM avait dû faire face à des problèmes majeurs en 2014 en raison du nombre accru de situations d'urgence de niveau 2 et 3 et que ces difficultés se répercutaient tant sur les ressources dont disposait le PAM pour la mise en œuvre de ses opérations que sur la disponibilité des ressources humaines;**
- c) **a pris acte de l'importance accordée par le PAM à l'amélioration de la transparence dans les domaines de la gestion, de l'efficacité des contrôles internes et de la gestion globale des risques;**
- d) **a salué la poursuite de l'initiative concernant la présentation de la part de l'ensemble des directeurs de l'organisation, y compris le Directeur exécutif adjoint et les Sous-Directeurs exécutifs, de déclarations d'assurance interne, et a dit compter que cette initiative permettrait de renforcer la confiance des organes directeurs quant à l'efficacité du contrôle interne;**
- e) **s'est félicité des efforts envisagés par le Secrétariat pour améliorer la présentation du budget de manière à parvenir à un équilibre entre un budget établi en fonction des besoins et les ressources effectivement mises à disposition;**
- f) **a apprécié les deux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et acceptées par la direction, et a pris note de l'état d'avancement de leur application. Concernant les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes au cours des exercices précédents, le Comité a demandé qu'elles soient mises en œuvre au plus vite en fonction des ressources disponibles;**
- g) **a pris note de l'opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes; et**
- h) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve les comptes annuels vérifiés de 2014.**

Nomination de trois membres du Comité d'audit

13. Le Comité a examiné les recommandations de la Directrice exécutive relatives à la nomination de nouveaux membres au Comité d'audit et a félicité le Secrétariat du PAM d'avoir mis en œuvre une procédure de sélection indépendante et transparente.

14. **Le Comité:**

- a) **a pris note de la compétence des trois candidats recommandés par la Directrice exécutive; et**
- b) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve leur nomination.**

État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects

15. Le Comité a examiné le document intitulé *État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects*, dont la première partie présentait les travaux envisagés pour 2015 et 2016 au titre de l'examen du cadre de financement et la deuxième résumait les conclusions de l'examen des coûts d'appui indirects (CAI). Compte tenu du lien existant entre les facteurs influant sur les coûts imputés au budget AAP et la structure globale des coûts du PAM, la poursuite de l'analyse des CAI s'inscrivait dans l'examen du cadre de financement. Cela allait dans le sens des indications données par le Comité à sa 153^{ème} session¹, en mai 2014.

16. L'examen du cadre de financement se poursuivrait en menant à bien les chantiers indiqués dans le document, à savoir: mise en place d'une planification normalisée fondée sur les ressources à l'échelle des pays, optimisation des outils de préfinancement du PAM et examen de la structure du budget opérationnel au niveau des pays, tout en développant encore les structures de responsabilisation nécessaires pour accompagner ces chantiers.

17. En réponse à une question posée par le Comité, le Secrétariat a souligné que trois principes fondamentaux de l'architecture de financement demeureraient inchangés à l'issue de l'examen, à savoir la nature volontaire du financement du PAM, le principe du recouvrement intégral des coûts et le suivi des dépenses liées à une contribution spécifique. Les modalités d'application de ces deux derniers principes seraient passées en revue au cours de l'examen, mais leur nature fondamentale ne serait pas modifiée.

18. La partie du document traitant des CAI constituait le troisième document présenté dans le cadre de l'examen des CAI. Elle contenait la dernière analyse demandée dans le cadre de cet examen, comprenant notamment une étude détaillée du Compte de péréquation des dépenses AAP, son niveau cible et des considérations sur le maintien de l'utilisation de sources multiples de financement des dépenses afférentes à l'appui et à l'administration, comme celles liées à la sécurité et les investissements exceptionnels.

19. Le Comité a noté que l'analyse des facteurs influant sur les coûts AAP n'était pas aussi approfondie que prévu, tout en reconnaissant qu'il était difficile de parachever un tel travail avec l'architecture actuelle des systèmes financiers du PAM. Au vu de l'analyse générale des facteurs influant sur les coûts AAP présentée dans le document, le Secrétariat du PAM a proposé des critères concernant le recours au Compte de péréquation des dépenses AAP et à la partie non affectée du Fonds général.

20. Le Comité a reconnu qu'il était nécessaire de définir un cadre de politique générale relatif aux utilisations du Compte de péréquation des dépenses AAP, sans oublier sa gouvernance. Il a demandé au PAM d'harmoniser la conclusion 2 avec le point iii) du projet de décision de façon à souligner que le Conseil d'administration du PAM continuerait à approuver toutes les utilisations proposées du Compte de péréquation des dépenses AAP. Le Secrétariat s'est engagé à modifier la décision en conséquence.

21. Le Comité a été informé de la raison d'être de l'examen du niveau cible du Compte de péréquation des dépenses AAP compte tenu du travail accompli en 2006 et de la variation importante du niveau de financement du PAM ainsi que de la complexité croissante de ses opérations au cours de la décennie écoulée. Le Comité a été informé que les incidences financières et d'autres aspects devaient être étudiés et présentés au Conseil d'administration avant que des changements ne soient proposés, le cas échéant, à ce sujet.

22. Le Comité a obtenu des éclaircissements supplémentaires sur les conclusions 6 et 7 se rapportant aux dépenses liées à la sécurité et au bien-être du personnel, respectivement, et il lui a été confirmé que, dans la plupart des cas, la majorité de ces dépenses pouvaient être attribuées, et donc imputées, aux projets. Dans les cas où ces frais ne pouvaient pas être attribués ou imputés à un seul projet, le budget AAP pouvait être une source de financement adaptée. Le Secrétariat a réaffirmé que le Compte

¹ WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3.

de péréquation des dépenses AAP pouvait servir à financer une partie de ces coûts à titre exceptionnel et avec l'approbation du Conseil d'administration. Le Comité a été informé que les fonds thématiques ne seraient utilisés qu'à des fins d'appui et qu'à l'avenir, la création de tout fonds de ce type serait soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

23. Le Comité:

- a) **a analysé le document sur l'état d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects;**
- b) **s'est dit satisfait des chantiers envisagés pour 2015 et 2016 au titre de l'examen du cadre de financement, en vue d'améliorer l'efficacité, l'efficacités et la transparence au PAM;**
- c) **a entériné les sept conclusions suggérées par le Secrétariat dans la deuxième partie du document au sujet du parachèvement de l'examen des coûts d'appui indirects;**
- d) **a demandé que le libellé de la conclusion 2, qui précisait que l'approbation du Conseil d'administration demeurerait nécessaire pour toutes les utilisations du solde du Compte de péréquation des dépenses AAP, figure expressément dans le projet de décision; et**
- e) **a encouragé le Secrétariat à revoir l'architecture de financement de façon à ce qu'elle permette de mieux comprendre les facteurs influant sur les coûts AAP et les coûts opérationnels du PAM.**

Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM

24. Le Comité a examiné le document intitulé *Utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM* (WFP/EB.A/2015/6-D-1).

25. Il a reconnu que le niveau sans précédent des recettes en 2014 avait porté le niveau du Compte de péréquation des dépenses AAP à 189,8 millions de dollars É.-U. à la fin de 2014, soit 95,9 millions de dollars de plus que le niveau cible actuel fixé à quatre mois de dépenses AAP.

26. Le Comité a pris note des transferts proposés à partir du Compte de péréquation des dépenses AAP, à savoir: i) 50 millions de dollars en faveur du Compte d'intervention immédiate (CII); ii) 10 millions de dollars en vue de créer un fonds pour le programme de promotion de la santé; et iii) 18 millions de dollars pour financer des initiatives internes d'importance primordiale pour 2015.

27. Le Comité a constaté que le Secrétariat prélevait l'intégralité de l'excédent du solde du Compte de péréquation des dépenses AAP juste au moment où il était proposé de revoir le niveau cible de ce compte. Il a cependant pris acte de ce que l'on s'attendait à ce que des excédents supplémentaires du Compte de péréquation des dépenses AAP s'accumulent au cours de 2015 et de 2016 étant donné que les recettes prévues porteraient le montant recouvré au titre des CAI à un niveau supérieur à celui des dépenses AAP prévues.

28. Le Comité a examiné la question de savoir comment, en ce qui concerne l'utilisation du CII, le Secrétariat ferait la distinction entre la fonctionnalité subvention et la fonctionnalité prêt, et a reconnu qu'il était nécessaire de disposer d'instructions précises sur les cas dans lesquels un prêt était converti en subvention.

29. Conscient des avantages que présentait le CII et du faible niveau du solde disponible, le Comité s'est dit favorable au transfert de fonds en faveur du CII car il reconnaissait qu'il était nécessaire, compte tenu du niveau de la demande, de s'efforcer de maintenir une capacité minimale de prêt à 50 millions de dollars. Comme il se demandait si le transfert de 50 millions de dollars était suffisant, il a été informé que tout relèvement supplémentaire devait également être appuyé par les contributions des donateurs au CII, dont le montant actuel s'établissait approximativement à 50 millions de dollars par an.

30. Prenant acte du fait que le niveau cible du CII avait été porté à 200 millions de dollars dans le Plan de gestion pour 2015-2017, le Comité a demandé le sens de l'expression "niveau cible". Il lui a été expliqué qu'au fil du temps, "niveau cible" avait fait l'objet d'interprétations diverses, signifiant parfois le niveau annuel souhaitable des contributions des donateurs au CII ou aussi le solde disponible souhaité pour ce compte. L'article 4.3 du Règlement financier, qui portait sur le niveau à atteindre pour le CII, a été signalé à l'attention du Comité, qui a reconnu que la définition pourrait en être précisée dans le Règlement financier.

31. Le Comité s'est félicité que le Fonds pour le programme de promotion de la santé soit une priorité afin de permettre au PAM de fournir des installations et des services adaptés pour le bien-être des employés sur le terrain. Il a été informé que le transfert proposé de 10 millions de dollars correspondait au financement initial d'améliorations en attente qu'il était nécessaire d'apporter aux installations et dont la mise en œuvre se ferait sur plusieurs années. Conformément au modèle de financement du Fonds d'urgence pour la sécurité, le Fonds pour le programme de promotion de la santé serait également alimenté par une provision intégrée aux coûts standard de personnel, qui serait quantifiée de manière plus précise dans le Plan de gestion. Il a été expliqué au Comité que les propositions détaillées relatives à l'utilisation des fonds seraient du ressort de la direction, lors de l'examen des propositions d'investissement reçues et approuvées par le Comité pour l'affectation stratégique des ressources.

32. Le Comité s'est félicité des détails supplémentaires fournis sur les initiatives internes d'importance primordiale et a recommandé que le Conseil d'administration soit tenu périodiquement informé de leur état d'avancement.

33. **Le Comité:**

- a) **a analysé le document relatif à l'utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP du PAM;**
- b) **a appuyé les transferts proposés du Compte de péréquation des dépenses AAP indiqués dans le document en faveur de trois domaines stratégiques, à savoir: le CII (50 millions de dollars); la création d'un fonds pour le programme de promotion de la santé (10 millions de dollars); et le financement d'initiatives internes d'importance primordiale (18 millions de dollars pour 2015);**
- c) **a reconnu que les montants des transferts proposés semblaient prudents compte tenu des niveaux projetés du produit des CAI et des dépenses AAP pour 2015; et**
- d) **a demandé au Secrétariat de préciser ce que signifiait niveau cible du CII.**

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier–31 décembre 2014)

34. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier–31 décembre 2014)*, qui donnait des détails sur le recours aux outils de préfinancement en 2014 et sur les améliorations à mettre en œuvre en 2015.

35. Il a été signalé au Comité que le contenu du document avait augmenté en 2014 de façon à prendre en compte les modifications de l'architecture de financement du PAM approuvées par le Conseil d'administration. Le document contenait pour la première fois des détails sur les avances effectuées au titre de services internes, outre l'analyse des montants avancés par le biais du mécanisme interne de prêt en faveur de projets, du CII et du Mécanisme de gestion globale des vivres qui y figurait les années précédentes.

36. Le Comité a examiné le volume croissant des prêts internes en faveur de projets, dont le montant avait dépassé pour la première fois 1 milliard de dollars en 2014, et a été informé qu'il s'agissait là d'une pratique qui se généralisait au PAM. Des détails ont également été fournis sur les prêts accordés au titre du CII, lesdits prêts consentis et les contributions reversées ayant également atteint un niveau record en 2014. Les avances effectuées au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres et des services internes ont également été passées en revue, le délai moyen d'obtention ayant été ramené à

27 jours pour le Mécanisme de gestion globale des vivres (une amélioration de 2 pour cent par rapport à 2013).

37. En réponse à une question posée par le Comité au sujet des subventions accordées en 2014, il a été indiqué que le montant total subventionné par le CII en 2014 était de 30,46 millions de dollars et était imputable à l'intervention régionale menée par le PAM pour faire face à la crise syrienne. À la suite des observations formulées sur le fait que la capacité de prêt interne en faveur des projets dépendait du petit nombre – ou de l'absence – de restrictions dont étaient assorties les contributions, il a été signalé au Comité que les prêts internes en faveur de projets auraient effectivement pu être plus importants en 2014 si les donateurs avaient imposé moins de restrictions quant à l'utilisation de leurs contributions. Le Comité a noté que le PAM œuvrait pour que ces restrictions soient moins nombreuses; les prêts internes en faveur de projets contribuaient quoi qu'il en soit très positivement à la réactivité opérationnelle du PAM.

38. Le Comité a fait remarquer qu'il existait des similitudes entre les prêts internes en faveur de projets, accordés sur la base des prévisions de contributions des donateurs en faveur de projets ou de contributions multilatérales, et les prêts accordés au titre du CII, consentis en fonction du solde disponible de ce dernier. Le Comité ayant demandé si tous les prêts en faveur de projets ne pourraient pas être regroupés en un mécanisme de préfinancement "à guichet unique", il lui a été répondu que la question pourrait être examinée dans le cadre de l'un des chantiers prévus de l'examen du cadre de financement et faire l'objet d'échanges fructueux avec les membres le moment venu.

39. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité du rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier–31 décembre 2014);**
- b) **a noté avec satisfaction le compte rendu exhaustif qu'il contenait sur le fonctionnement de ces instruments en 2014;**
- c) **a dit attendre avec intérêt la poursuite des discussions engagées au titre de l'examen du cadre de financement sur les similitudes entre les prêts internes en faveur de projets et les prêts accordés au titre du CII, ainsi que toutes possibilités de regroupement des outils de prêt interne du PAM en faveur de projets en un mécanisme de préfinancement "à guichet unique"; et**
- d) **a invité le Conseil d'administration à étudier ce rapport et à en prendre note.**

Rapport annuel du Comité d'audit

40. Le Président du Comité d'audit a présenté le document intitulé *Rapport annuel du Comité d'audit*, qui couvrait la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, au cours de laquelle le Comité d'audit s'était réuni à trois reprises. Les sujets abordés lors des séances publiques organisées avec la direction du PAM, l'Inspecteur général et le Commissaire aux comptes portaient sur toute la gamme des responsabilités du Comité d'audit, telles que définies dans son mandat. Les réunions tenues avec la Directrice exécutive et le Bureau du Conseil d'administration avaient aidé le Comité d'audit à cerner les questions sur lesquelles il devait se pencher en priorité.

41. Le Comité financier a examiné les points saillants du rapport présenté par le Président du Comité d'audit, notamment les visites sur le terrain effectuées par deux des membres du Comité d'audit, les progrès récemment accomplis en matière de gestion des risques, l'examen de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, la possibilité envisagée de formuler des opinions d'assurance positives, la déclaration sur le contrôle interne, les états financiers, les deux audits opérationnels et l'examen du processus de justice interne.

42. En réponse aux questions portant sur la manière dont se faisait la sélection des pays pouvant faire l'objet d'une visite et sur le type de compte rendu établi une fois la visite terminée, le Comité financier a été informé que la décision concernant la destination était prise à partir de propositions faites par la direction du PAM, en tenant compte de la région où vivaient les membres du Comité d'audit, ce qui permettait d'économiser sur le coût des voyages; un rapport de visite sur le terrain était

soumis au Bureau du Conseil d'administration et à la direction du PAM. Le Comité financier a également reçu confirmation que les constatations d'autres organes de contrôle étaient prises en considération avant d'entreprendre des visites sur le terrain.

43. Concernant le domaine des technologies de l'information et des communications, le Comité financier a été informé que ce point faisait l'objet d'un examen plus approfondi et qu'il serait à nouveau discuté lors d'une session ultérieure du Comité d'audit; celui-ci donnerait davantage d'informations dans son rapport annuel en 2016.

44. Au nom de ses collègues, le Président du Comité d'audit a remercié la Directrice exécutive, les autres membres de l'équipe de direction du PAM et le Bureau du Conseil d'administration de leur collaboration, et il a salué le travail effectué par les autres organes de contrôle du PAM.

45. Le Comité financier s'est dit satisfait du travail du Comité d'audit, et a pris note de l'opinion positive de celui-ci sur le travail du PAM. Il a demandé au Comité d'audit de revoir le niveau de détail des informations fournies dans son rapport annuel et d'étudier la manière de rééquilibrer le contenu de ce rapport en utilisant les minutes présentées au Bureau du Conseil d'administration et à la direction du PAM après chacune des sessions du Comité d'audit. Le Comité financier a rendu hommage au travail effectué par le Président sortant du Comité d'audit, M. Antoine Antoun.

46. **Le Comité financier:**

- a) **a examiné le rapport annuel du Comité d'audit portant sur la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, et s'est déclaré satisfait du travail effectué par le Comité d'audit en sa qualité d'organe de gestion et de contrôle;**
- b) **a pris note de toutes les recommandations intéressant le travail du Comité d'audit, y compris son analyse des états financiers et ses activités liées à la comptabilité et à l'audit;**
- c) **a demandé au Comité d'audit de revoir la présentation actuelle de son rapport annuel en vue de fournir, le cas échéant, une analyse plus détaillée des questions à l'étude; et**
- d) **a approuvé la présentation du rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2015, pour examen.**

Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général

47. Le Comité a accueilli favorablement les documents intitulés *Rapport annuel de l'Inspecteur général* et *Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général*. Le Comité a noté avec satisfaction que l'environnement de contrôle interne du PAM était stable et que le partenariat de travail établi entre l'Inspecteur général et la direction du PAM était productif et constructif.

48. L'Inspecteur général a souligné les possibilités de renforcement de l'obligation redditionnelle qu'offraient la diffusion des rapports d'audit interne et d'inspection – plus de 40 rapports avaient été communiqués en 2014; la révision de la structure des rapports d'audit interne afin de rendre la communication des messages essentiels plus efficace; l'attention accrue portée à la détection des actes de fraude commis par des fournisseurs; et le renforcement de la fourniture de services de conseil à la direction du PAM.

49. Le Comité s'est penché sur les transferts monétaires et les bons, dont l'utilisation ne cesse de croître tant en volume qu'en importance pour le PAM. Les audits menés en 2014 dans de nombreux pays ont fait état d'une évolution positive et ont mis en lumière des possibilités d'amélioration du contrôle interne.

50. Le Comité a été informé par l'Inspecteur général des incidences des pertes dues à la fraude en 2014, lesquelles avaient doublé par rapport à 2013, mais ne représentaient encore que 0,015 pour cent des allocations de ressources du PAM, et il a conclu que l'augmentation des pertes tenait au recentrage des travaux d'enquête plutôt qu'à une détérioration du cadre de contrôle systématique du PAM.

51. Le Comité s'est félicité que l'Inspecteur général ait analysé, en collaboration avec le Secrétariat et le Comité d'audit, ainsi qu'à la lumière d'un examen technique mené par un important cabinet comptable, la possibilité de formuler une assurance positive globale. Il a pris note de la conclusion selon laquelle une opinion positive globale n'était pas appropriée à l'heure actuelle pour le PAM et que la direction du PAM aurait à définir d'autres mesures, compte tenu des allocations de ressources.

52. Le Comité a été informé par l'Inspecteur général des difficultés rencontrées dans divers domaines du contrôle des technologies de l'information et des communications, traitées dans le cadre de multiples audits sur la sécurité des technologies de l'information et d'une évaluation détaillée des risques réalisée avec le soutien d'un spécialiste externe, et au moyen de la mise en œuvre d'un plan d'audit triennal.

53. Le Comité a demandé des précisions sur le classement des recommandations issues des audits concernant des risques élevés ou modérés, et en particulier sur la suite donnée à celle concernant la désignation d'un chargé de la gestion des fournisseurs, conformément aux résultats de l'audit de 2013 sur les achats. Il a été informé que le Secrétariat gérait les risques à un stade précoce et que des progrès notables avaient été réalisés dans le classement de plusieurs recommandations formulées l'année précédente. En fin d'année, les résultats faisaient apparaître une réduction sensible des mesures convenues en suspens, malgré l'élargissement du champ couvert par les audits. Le Comité a été également informé que le PAM avait l'intention de recruter un chargé de la gestion des fournisseurs qui aurait pour tâche de concevoir et de mettre en service un système approprié d'ici à décembre 2015.

54. Des informations supplémentaires ont été données au Comité sur le risque associé à la fragmentation de la gestion du budget. Celui-ci était traité dans le cadre de l'examen en cours de l'architecture de financement et des règlements financiers effectué par la direction du PAM.

55. Le Comité a posé des questions sur le déploiement de personnel, tout particulièrement dans le contexte des besoins découlant de la gestion de multiples interventions d'urgence de niveau 3, et il a été informé qu'aucun impact négatif sur l'environnement de contrôle interne n'avait été signalé dans les audits.

56. Dans l'ensemble, le Comité a accueilli favorablement l'exposé présenté par l'Inspecteur général et le Chef de cabinet (représentant la Directrice exécutive) et a exprimé sa satisfaction à l'égard des rapports de travail constructifs instaurés entre le Bureau de l'Inspecteur général et la direction du PAM pour remédier aux problèmes liés à la gouvernance, à la gestion des risques et au contrôle.

57. Le Comité:

- a) **a examiné le rapport annuel de l'Inspecteur général ainsi que la note de la Directrice exécutive concernant ce rapport;**
- b) **s'est félicité de l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général et a salué le solide esprit de partenariat et de coopération dans le travail qui s'est instauré avec la direction du PAM;**
- c) **a pris note de l'opinion d'assurance favorable émise par l'Inspecteur général sur les questions de gouvernance interne et de gestion des risques par le PAM; et**
- d) **a invité le Conseil d'administration à prendre note de ses observations ainsi que du rapport soumis pour examen.**

Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central et réponse de la direction du PAM

58. Le Comité s'est penché sur le document intitulé *Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion par le PAM des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central*, présenté par le Commissaire aux comptes qui a expliqué que l'audit opérationnel avait principalement eu pour but de chercher à établir l'assurance que, dans l'ensemble, le PAM avait été en mesure de gérer ces multiples interventions d'urgence de manière économique, efficiente et efficace dans l'objectif ultime

d'apporter avec promptitude une assistance humanitaire maximale aux bénéficiaires prévus. L'audit avait porté sur les services du Siège du PAM à Rome, les bureaux régionaux du Caire, de Dakar et de Bangkok, les bureaux de pays établis au Cameroun, aux Philippines et au Soudan du Sud, ainsi que le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence au niveau régional à Amman, et avait passé en revue toutes les interventions d'urgence de niveau 3 lancées entre janvier 2010 et septembre 2014.

59. Le Comité a été informé par le Commissaire aux comptes que sept recommandations avaient été soumises au Secrétariat, concernant: la documentation justifiant la décision de déclarer une situation d'urgence de niveau 3; le suivi des décisions de l'Équipe spéciale chargée de la stratégie; la préparation de rapports sur les enseignements tirés des interventions; l'actualisation de la plateforme d'information OPWeb; la communication d'informations financières concernant les interventions d'urgence coordonnées au niveau central; la mobilisation de ressources; et la gestion des risques. Le Comité a été informé que six recommandations avaient été acceptées et une autre acceptée en partie, et que l'application des recommandations acceptées devrait renforcer l'efficacité de la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central.

60. Le Comité a demandé et obtenu des éclaircissements sur divers points précis liés à la documentation justifiant la classification d'une situation d'urgence au niveau 3, sur le suivi des décisions de l'Équipe spéciale chargée de la stratégie et sur les critères utilisés pour déclasser une situation d'urgence de niveau 3. Le Comité a appris que la décision de classer et de déclasser une situation d'urgence de niveau 3 était directement liée à la nécessité d'augmenter fortement les capacités et qu'il fallait différencier une situation d'urgence déclarée de niveau 3 par le PAM d'une situation d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système. Le Comité a examiné les rôles complémentaires de l'Équipe spéciale chargée de la stratégie et de celle chargée des opérations dans la gestion des interventions d'urgence coordonnées niveau central.

61. **Le Comité:**

- a) **a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central, et la réponse de la direction du PAM;**
- b) **s'est déclaré satisfait des sept recommandations du Commissaire aux comptes, dont six ont été acceptées et une autre en partie acceptée par le Secrétariat; et**
- c) **a encouragé la direction du PAM à appliquer les recommandations dans les délais indiqués dans le document.**

Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et réponse de la direction du PAM

62. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts par le PAM*, présenté par le Commissaire aux comptes qui a expliqué que l'audit opérationnel avait eu pour objectif principal de s'assurer que le PAM administrait ses entrepôts de manière économique, efficiente et efficace, et gérait les produits alimentaires qui y étaient stockés conformément aux dispositions de ses manuels et aux directives en vigueur. L'audit avait englobé les services du Siège du PAM à Rome, les trois bureaux régionaux sélectionnés, cinq bureaux de pays et le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence au niveau régional à Amman. Il avait couvert la période allant de janvier 2012 à juin 2014.

63. Le Commissaire aux comptes a indiqué au Comité que dix recommandations avaient été soumises au Secrétariat, concernant: une directive générale sur la gestion des entrepôts; un plan de travail/plan auxiliaire pour la gestion des entrepôts; la révision de divers manuels adoptés par le PAM; la planification de l'entreposage aux fins de la gestion de l'espace de stockage; la gestion de la qualité des produits alimentaires entreposés; la sécurité incendie et l'assurance; la liquidation des marchandises endommagées ou avariées; le suivi des stocks détenus par des partenaires coopérants; la formation de la main-d'œuvre à la gestion des entrepôts; et l'absence de données centralisées. Le Comité a été informé que toutes les recommandations avaient été acceptées et que leur application devrait renforcer l'efficacité et l'efficacité de la gestion des entrepôts.

64. Le Comité a demandé et obtenu des éclaircissements sur des points précis concernant la méthode d'échantillonnage utilisée dans le cadre de l'audit, la fréquence à laquelle le Secrétariat actualise divers manuels, le suivi des distributions effectuées par les partenaires coopérants et des pertes, le rapprochement des stocks indiqués dans le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS) et le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), et la séparation des produits alimentaires et non alimentaires stockés dans les mêmes entrepôts.

65. **Le Comité:**

- a) **a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des entrepôts et la réponse de la direction du PAM, et a pris note des recommandations formulées;**
- b) **a pris note avec satisfaction des constatations du Commissaire aux comptes et du fait que toutes les recommandations avaient été acceptées par le Secrétariat; et**
- c) **a encouragé la direction du PAM à appliquer les recommandations dans les délais indiqués dans le document.**

Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

66. Le Comité s'est penché sur le document intitulé *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes* à la suite d'un bref exposé du Secrétariat soulignant les recommandations qui avaient été appliquées et celles qui étaient encore en suspens. Sur les 51 recommandations en suspens reportées du rapport précédent, 19 étaient classées en avril 2015.

67. Le Comité a noté que le Commissaire aux comptes avait donné des avis sur toutes les recommandations que le Secrétariat estimait intégralement appliquées. Le Commissaire aux comptes a réaffirmé que les recommandations appliquées avaient été minutieusement vérifiées et discutées avec la direction du PAM.

68. **Le Comité:**

- a) **a pris note du rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes; et**
- b) **a encouragé le Secrétariat à poursuivre vigoureusement l'application des recommandations du Commissaire aux comptes.**

Politique de lutte contre la fraude et la corruption

69. Le Comité a été informé sur la politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption par l'Inspecteur général et le Directeur du Bureau des inspections et des enquêtes, qui lui ont expliqué la raison d'être de ce remaniement.

70. Le Comité a demandé des précisions sur divers points, dont le processus de consultation, le champ d'application, les difficultés de la mise en œuvre, les activités de prévention, le mécanisme de notification, les poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs d'actes de fraude et de corruption, l'exactitude de la traduction de la politique dans les autres langues des Nations Unies et l'examen préventif d'intégrité.

71. Le Comité a demandé de prêter attention aux ressources additionnelles qui pourraient être requises par le Bureau de l'Inspecteur général pour mettre en œuvre la politique, et a souligné la nécessité et l'importance d'une prévention et d'une formation efficaces, comme indiqué dans la politique, pour renforcer la prévention de la fraude et de la corruption.

72. Le Comité a salué et accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le PAM de réviser la politique de lutte contre la fraude et la corruption en vigueur, et il a estimé que la politique révisée couvrait les éléments requis en matière de lutte contre la fraude et qu'elle était de nature à renforcer l'aptitude du PAM à prévenir et détecter les actes de fraude et de corruption.

73. **Le Comité:**

- a) **a examiné la politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption; et**
- b) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve la politique à sa session annuelle de 2015.**

Questions diverses

Méthodes de travail du Comité financier

74. Le Comité a pris note du fait qu'il était important de réexaminer continuellement ses méthodes de travail afin d'atteindre ses buts et objectifs globaux.

75. **À cet égard, le Comité:**

- a) **a rappelé qu'il importait qu'il reçoive du Secrétariat les documents dans les délais prescrits, afin de disposer de suffisamment de temps pour examiner la documentation avant la session;**
- b) **a encouragé le Secrétariat à étudier la possibilité d'instaurer un échange de données d'expérience entre le Comité financier et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) au sujet de leur examen respectif des questions intéressant le PAM; et**
- c) **a encouragé le Secrétariat, compte tenu de l'ordre du jour chargé du Comité et du programme de travail correspondant, à réfléchir à des moyens d'alléger ce volume de travail.**

Date et lieu de la cent cinquante-neuvième session

76. Le Comité a été informé que la cent cinquante-neuvième session se tiendrait à Rome du 2 au 6 novembre 2015.

Documents communiqués pour information

- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général)